



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance ajournée du 31 août 2020 à 20 h (Centre Communautaire Marc Garneau, 125, rue Saint-Hilaire, Saint-Prime) sur les dérogations mineures suivantes:

- ✧ **Requérant:** Philippe Plourde
232, chemin du Domaine-Parent
Saint-Prime (Québec) G8J 2B2
- ✧ **Immeuble visé:** 231, chemin du Domaine-Parent
Saint-Prime (Québec)
- ✧ **Nature de la demande:** Rendre conforme un terrain existant ayant une profondeur de 29,88 mètres et une superficie de 2 085,0 mètres carrés.
- ✧ **Effets de la demande:** Réduire la profondeur de 30,12 mètres en deçà du minimum exigé de 60,0 mètres et réduire la superficie de 915,0 mètres carrés en deçà du minimum exigé de 3 000,0 mètres carrés.

En raison de la Covid-19, des mesures particulières seront prises pour assurer la distanciation sociale et la sécurité de tous.

Donné à Saint-Prime ce 13^e jour du mois d'août deux mille vingt.


Secrétaire-trésorière et directrice générale